



266 A, Chemin de Malvoisin
83440 FAYENCE
Association loi 1901 • parution J.O. • 29/05/2004
<http://www.aucba.org>
contact@aucba.org

Objet : Aérodrome de Fayence-Tourrette
Usage restreint

Liste « **TOURRETTES ENSEMBLE** »

A l'attention de Madame Leslie DEVOS
et ses colistiers

83440 TOURRETTES

Fayence,
Le 8 février 2008

Madame,

Candidate aux prochaines élections municipales, vous êtes soucieuse de l'avenir de notre Pays. Nous vous en félicitons. L'aérodrome de Fayence-Tourrettes sera probablement un des enjeux déterminants, dans le développement du territoire de notre canton

L'AUCBA est une association qui a pour but de préserver une certaine qualité de vie face à la menace des nuisances occasionnées par la venue des ULM, des hélicoptères, des engins bruyants, tout en soutenant l'activité du centre de vol à voile.

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Vol à Voile (SMAEVV), dont fait partie la commune de Tourrettes a pris en février 2007 une délibération demandant le déclassement et l'affectation à « usage restreint » de la plateforme de Fayence, qui est actuellement ouvert sans aucune restriction à la Circulation Aérienne Publique. Cet usage restreint a été défini de la manière suivante :

Aéronefs autorisés : avions, remorqueurs, planeurs.

Aéronefs interdits : hélicoptères - Aéronefs ultra légers type ULM – Ballons - tous autres aéronefs non autorisés.

Cette décision a été prise dans le souci de donner au propriétaire et gestionnaire de la plateforme un outil, lui permettant, une maîtrise et un contrôle de son développement. Les maires de Tourrettes et de Fayence avec leurs adjoints, ont choisi soit l'opposition, soit l'abstention. (Alors que cette revendication avait jusque là fait l'objet de votes unanimes !), ce qui au regard de l'administration (notamment de la DGAC) affaiblit la portée de cette décision, dont la légalité n'est cependant pas contestable.

Nous sommes actuellement dans une situation d'attente de l'instruction définitive du dossier, et de l'arrêté ministériel devant entériner cette décision. Pour accélérer cette prise de décision, le syndicat mixte aura peut être à réaffirmer auprès de l'administration, sa détermination.

Face à ces problèmes évoqués, nous nous permettons de vous adresser un questionnaire. Cette demande est faite suite à l'inquiétude croissante de nos adhérents, et nous ne manquerons pas de leur communiquer les éléments de réponse que vous voudrez bien lui réserver.

Nous sommes disposés à vous rencontrer afin de débattre de ces diverses questions.

Dans l'attente, nous vous remercions par avance, et nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente,

Annie Peyracchia

QUESTIONNAIRE

Etes-vous prêt, à soutenir le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Vol à Voile, dans ses démarches, quant à une concrétisation de l'usage restreint ?

OUI

NON

Dans le cadre du projet de SCOT en cours de réalisation, appuieriez-vous la mise en place d'un PEB (Plan d'Exposition au Bruit), venant compléter le PLU de votre commune ?

OUI

NON

Seriez-vous favorable à une concertation avec notre association, dans le cadre des réunions du Syndicat mixte ?

OUI

NON

Pensez vous que le vol à voile, soit une activité aéronautique, orientée vers le développement durable, par le maintien du paysage, par la préservation d'une qualité de vie, par une limitation d'émissions de CO2 et de nuisances sonores....

OUI

NON

Remarques: